

Règles d'or de la Randonnée

La nature est généreuse ! Elle offre ses richesses et ses beautés au détour des chemins, mais son patrimoine est fragile, sa protection est donc l'affaire de tous. Agissez pour l'environnement en respectant et en faisant respecter ces quelques consignes :

- Je prépare mon itinéraire en évaluant la distance ainsi que le niveau de difficulté et de praticabilité en me renseignant sur la météo, les horaires de marées...
- Je pars avec un équipement adapté.
- Je respecte le tracé des circuits et j'évite ainsi le piétinement et l'érosion des zones protégées et fragiles.
- Je respecte la faune et la flore.

www.cotedeslegendes.bzh

Contact

Tourisme Côte des Légendes :
Place des 3 Piliers
29 260 Lesneven
Tél. : 02 29 61 13 60
tourisme@cotedeslegendes.bzh

Remerciements à Sentiers en Pays de Lesneven Côte des Légendes ainsi qu'aux associations locales qui ouvrent tout au long de l'année pour permettre à chacun de pratiquer la randonnée à pied, à cheval et à vélo dans les meilleures conditions.

- Je ne fais pas de feu, je veille à bien éteindre ma cigarette.
- Je ne jette pas mes papiers, mégots et autres détritus.
- Je respecte les propriétés privées traversées ainsi que le travail des agriculteurs et éleveurs.
- Je tiens mon chien en laisse.
- À vélo et à cheval, j'adapte ma vitesse et laisse la priorité aux piétons.



Signaler un problème

Les associations de randonnée de la Côte des Légendes veillent à la qualité de leurs circuits. Si vous rencontrez des problèmes lors de votre pratique, vous pouvez les signaler en utilisant le dispositif Suricate ou en transmettant l'information à Tourisme Côte des Légendes.

sentinelles.sportsdenature.fr



DISTANCE : 15,7 km
DURÉE PÉDESTRE : 4h30
BALISAGE

Balade 14

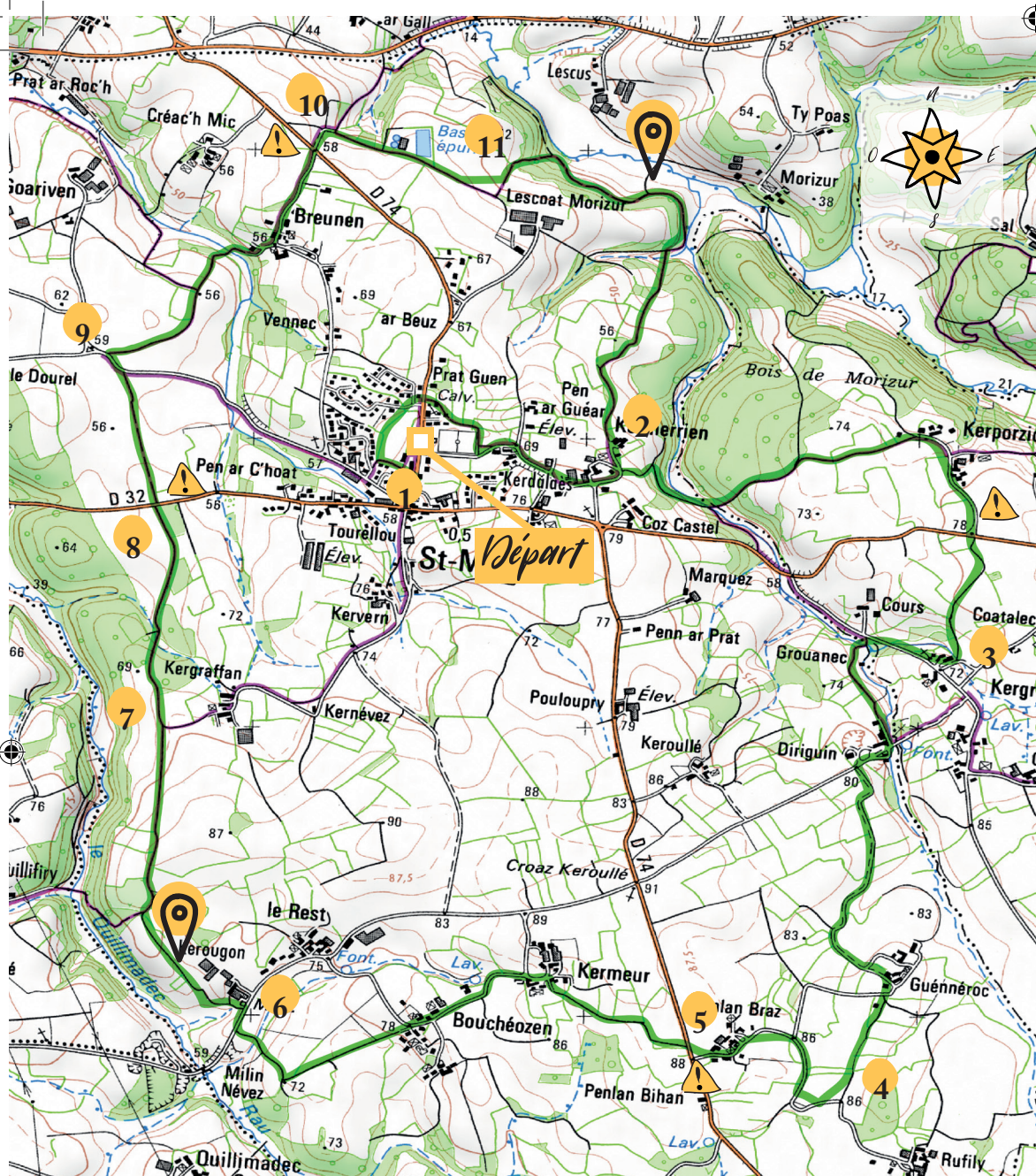
Kerzhadenn
à Saint-Méen

Boucle des deux vallées



RANDONNÉE





Extrait de SCAN 25® © IGN - 2022 Autorisation n° 40-22.23

	Balissage de jalonnement (Continuité du sentier)	Balissage directionnel (Tournez à gauche ou à droite)	Erreur de parcours (Mauvaise direction)
GR®34			
Boucle des 2 vallées			

La couleur du balissage change en fonction du circuit.

“1 km à pied ça use, ça use, 15 km à pied ça use les souliers.”

Départ

Parking derrière l'église
Rue des écoles

GPS > Lat x Lon : 48.560554, -4.263166

Les 2 spots à voir !

- La vallée de la Flèche
- La vallée du Quillimadec

1 Près de l'abri, descendre le chemin puis à droite, traverser la D74 au calvaire et longer le terrain de sports, prendre à gauche par la route vers Kermerrien.

2 A Kermerrien, à droite descendre dans le chemin en sous-bois, traverser le ruisseau et remonter vers Kerporziou. Tout droit sur une petite route puis traverser la D32 et prendre le chemin herbeux en face jusqu'à Kergroas.

3 Au bout du chemin descendre à droite sur 200 m puis à gauche vers Diriguin. A la croix, remonter la route à droite puis à gauche emprunter le chemin empierré. A Guenneroc, tourner à droite sur 50 m et emprunter en face le petit chemin.

4 A la sortie de ce chemin, continuer à droite la petite route sinueuse jusqu'à Pellan Braz.

5 Traverser la D74, chemin à gauche vers Kermeur, jusqu'à une petite route, suivre à gauche vers Bouchéozen. Traverser le hameau par cette route et descendre le chemin sur la gauche rejoignant Milin Nevez. Arriver à une route, puis à droite sur 100 m.

6 Emprunter à gauche à Kerougon un large chemin empierré et continuer tout droit.

7 Au croisement du chemin continuer encore tout droit. Variante possible sur la droite pour rejoindre le bourg à 1,5 km par Kergraffan - balisage bleu ou jaune.

8 **Attention** : traversée de la D32. Prendre en face un large chemin bordé de châtaigniers.

9 Au Dourel, suivre la route sur 50 m puis à droite suivre à nouveau un chemin bordé de vieux châtaigniers.

10 Au Breunen, traverser la D 74 et descendre à droite vers Lescoat-Morizur.

11 Prendre à gauche avant la ferme et traverser le champ vers le bois de Morizur. Suivre le chemin en sous-bois jusqu'à Kermerrien (Vallée de la Flèche). A la sortie du hameau, à droite, utiliser l'itinéraire de départ pour revenir vers le bourg de Saint-Méen.

La randonnée est balisée dans le sens horaire.

Attention traversée de route dangereuse.